

# SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le **vingt-trois février**, le Conseil Municipal de la Commune d'**Albussac**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Sébastien MEILHAC**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : Quinze.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2017.

**PRÉSENTS : Sébastien MEILHAC, Michel FARGES, Jean-Paul PEYROUX, Christian RIGAL, Janine POUJADE, Dominique BASSALER, David TURCAN, Luc GARDARIN, Jean-Michel FAURE, Sabrina LACHAUD, Pierre RAOUL.**

**ABSENTS : Marie-Claudine SALESSE, Eugénie BOURDET-GENDRE, Stéphane TAILLARDAS, Nathalie ROUGE, excusés.**

Monsieur Pierre RAOUL a été élu secrétaire.

**o-O-o**

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller municipal a reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance du 22 décembre 2016 ainsi que celui de la séance du 7 février 2017. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les comptes rendus des séances du 22 décembre 2016 et du 7 février 2017.

**o-O-o**

## **N°2017/5**

**Objet : Modification des Commissions  
Communales & des Comités Consultatifs.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de compléter ou modifier la composition des **commissions communales** suivantes :

- des travaux publics,
- des écoles et questions scolaires,
- de la jeunesse, des sports, des associations et des marchés,
- des bâtiments communaux et de l'urbanisme,
- de suivi de l'entretien de la voirie,
- de suivi de l'entretien des réseaux eau et assainissement,
- de la salle polyvalente des Levades ;

ainsi que celle des **comités consultatifs** suivants :

- o du site Internet, du bulletin municipal et de relation avec la presse,
- o du fleurissement,
- o des biens sectionnaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **désigne pour faire partie des commissions communales :**

### **DES TRAVAUX PUBLICS :**

MEILHAC Sébastien, FARGES Michel, FAURE Jean-Michel, PEYROUX Jean-Paul, TURCAN David, RIGAL Christian, RAOUL Pierre.

### **DES ÉCOLES ET QUESTIONS SCOLAIRES :**

MEILHAC Sébastien, BOURDET Eugénie, ROUGE Nathalie, LACHAUD Sabrina.

### **DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DES ASSOCIATIONS ET DES MARCHÉS :**

MEILHAC Sébastien, TAILLARDAS Stéphane, LACHAUD Sabrina, BASSALER Dominique.

### **DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE L'URBANISME :**

MEILHAC Sébastien, FAURE Jean-Michel, GARDARIN Luc, SALESSE Marie-Claudine, RIGAL Christian.

### **DE SUIVI DE L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE :**

MEILHAC Sébastien, FARGES Michel, RAOUL Pierre, PEYROUX Jean-Paul, TURCAN David, RIGAL Christian.

### **DE SUIVI DE L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX EAU & ASSAINISSEMENT :**

MEILHAC Sébastien, PEYROUX Jean-Paul, RIGAL Christian, GARDARIN Luc.

**DE LA SALLE POLYVALENTE DES LEVADES :**

MEILHAC Sébastien, SALESSE Marie-Claudine, LACHAUD Sabrina, ROUGE Nathalie.

▪ **désigne pour faire partie des comités consultatifs :**

**DU SITE INTERNET, DU BULLETIN MUNICIPAL, ET DE RELATION AVEC LA PRESSE :**

MEILHAC Sébastien, SALESSE Marie-Claudine, LACHAUD Sabrina, RIGAL Christian, FAGE Nathalie (Bedaine), FARGE Michel (le bourg).

**DU FLEURISSEMENT :**

MEILHAC Sébastien, SALESSE Marie-Claudine, POUJADE Janine, TURCAN David, ROUGE Nathalie, BOURDET Eugénie.

**DES BIENS SECTIONNAUX :**

MEILHAC Sébastien, FARGES Michel, TURCAN David, GARDARIN Luc, BASSALER Dominique, TAILLARDAS Stéphane, RIGAL Christian, QUEILLE Gilbert, FIALIP Michel, LAURENSOU Jean.

**o-O-o**

**N°2017/6**

**Objet : Commission permanente  
d'appel d'offres et d'adjudication.**

Suite à l'élection municipale partielle du 29 janvier 2017 et, à l'élection du maire en date du 7 février 2017, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à élire trois membres titulaires et trois membres suppléants pour faire partie de la commission permanente d'appel d'offres et d'adjudication. Il rappelle que cette commission est composée du maire, président, et de trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et, qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de trois suppléants.

Le dépouillement du vote à bulletins secrets, a donné le résultat suivant :

Sont élus, avec onze voix chacun :

**Membres titulaires :**

**FARGES Michel, PEYROUX Jean-Paul, FAURE Jean-Michel.**

Membres suppléants :

SALESSE Marie-Claudine, BASSALER Dominique, ROUGE Nathalie.

**o-O-o**

**N°2017/7**

**Objet : Désignation des délégués à la Fédération  
Départementale d'Energie et d'Electricité de la Corrèze.**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2011 portant création du Secteur Intercommunal d'Electrification d'Argentat,

Vu l'article 5 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant l'élection municipale partielle du 29 janvier 2017,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès dudit Secteur,

Ont été élus à bulletin secret pour représenter la commune d'Albussac :

**Titulaires :**

Monsieur MEILHAC Sébastien, né le 21 août 1981, domicilié à Malmaury 19380 Albussac

Madame SALESSE Marie-Claudine, née le 27 août 1961, domiciliée à Ceaux 19150 Lagarde

**Suppléants :**

Monsieur GARDARIN Luc, né le 23 juillet 1956, domicilié aux Quatre Routes 19380 Albussac

Madame POUJADE Janine, née le 12 mai 1952, domiciliée à Prézat 19380 Albussac.

**o-O-o**

**N°2017/8**

**Objet : Participation à la Fédération Départementale  
d'Electrification et d'Energie de la Corrèze.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la participation à la **Fédération Départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze** est fiscalisée. Pour l'exercice 2017, cette participation s'élève à 4.249,56 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- ✓ **confirme la fiscalisation de la participation communale à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze,**
- ✓ **accepte le montant 2017 établi à 4.249,56 €,**
- ✓ **charge le Maire de signer tous documents relatifs à cette décision.**

**o-O-o**

Monsieur le Maire précise que les dossiers de demande d'attribution de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) doivent être déposés en Préfecture avant le 28 février 2017. Il indique également qu'un ordre de priorité doit être fixé lorsque plusieurs dossiers sont déposés pour la même année. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide une hiérarchisation des programmes établie de la façon suivante :

1. accessibilité des ERP – 2<sup>ème</sup> tranche,
2. création d'un columbarium,
3. dénomination et numérotation des voies.

**o-O-o**

**N°2017/9**

**Objet : Accessibilité des ERP.**

**Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)**

**Programme 2017.**

Monsieur le Maire rappelle la décision prise en séance du 4 septembre 2015 (2015/65) concernant l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) : ce dernier a été approuvé par arrêté préfectoral du 15 décembre 2015. Il est donc nécessaire, afin de respecter le calendrier validé, d'effectuer une deuxième tranche de travaux au cours de l'exercice 2017. Monsieur le Maire présente le projet correspondant estimé à 33.000 € HT, soit 39.600 € TTC.

*Monsieur le Maire donne le détail des travaux envisagés pour cette 2<sup>ème</sup> tranche de travaux d'accessibilité : pour l'école, création d'une rampe d'accès, modification de la porte d'entrée et des 2 portes intérieures, création de sanitaire PMR ; pour les WC publics de la place, réfection complète des locaux avec création d'un sanitaire simple et d'un sanitaire PMR (démolition des installations intérieures existantes, rabaissement du sol, réfection du linteau au-dessus de l'entrée, isolation...). Monsieur Jean-Michel Faure indique que ces nouvelles installations risquent d'être sensibles au gel en hiver : le Maire indique que l'installation d'un chauffage (au moins pour assurer une ambiance hors gel) est envisagée. A la question de Mme Sabrina Lachaud, le Maire indique que la superficie semble suffisante pour créer un sanitaire simple et un sanitaire PMR (avec lave-mains) dans le respect des normes en vigueur.*

*Monsieur le Maire indique que les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche ont débuté (accessibilité du bâtiment mairie).*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- confirme les travaux de mise aux normes accessibilité de bâtiments communaux et installations ouvertes au public – Programme 2017,
- approuve l'enveloppe de **travaux** estimée à **33.000 € HT**,
- donne son accord sur le plan de financement ci-après :
 

○ Subvention D.E.T.R.	33.000 € x 48% =	15.840,00 €
○ Subvention du Département	33.000 € x 25% =	8.250,00 €
○ Autofinancement ou emprunt		<u>15.510,00 €</u>
○ Total TTC :		39.600,00 €,
- sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze pour une aide la plus élevée possible,
- sollicite Monsieur le Préfet de la Corrèze pour une aide la plus élevée possible dans le cadre de la D.E.T.R.,
- décide de procéder à la dévolution du marché par le biais de la procédure adaptée avec publicité librement déterminée, charge le Maire d'effectuer la publication de cette opération, à négocier avec les entreprises et à choisir l'une d'elles,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

**o-O-o**

**N°2017/10**

**Objet : Création d'un columbarium - Programme 2017.**

Monsieur le Maire indique que le columbarium existant est complet et, propose la création d'un columbarium supplémentaire dans le cimetière communal. Monsieur le Maire présente le projet correspondant estimé à 5.580 € HT, soit 6.696 € TTC.

*Monsieur le Maire précise qu'il est possible de réaliser le columbarium en plusieurs étapes si les contraintes budgétaires l'exigent.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- confirme la création d'un columbarium – Programme 2017 – dans le cimetière communal,
- approuve l'enveloppe de travaux estimée à **5.580 € HT**,
- donne son accord sur le plan de financement ci-après :
 

○ Subvention D.E.T.R.	5.580 € x 36% =	2.008,80 €
○ Autofinancement ou emprunt		<u>4.687,20 €</u>
○ Total TTC :		6.696,00 €,
- sollicite Monsieur le Préfet de la Corrèze pour une aide la plus élevée possible dans le cadre de la D.E.T.R.,
- décide de procéder à la dévolution du marché par le biais de la procédure adaptée avec publicité librement déterminée, charge le Maire d'effectuer la publication de cette opération, à négocier avec les entreprises et à choisir l'une d'elles,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

**o-O-o**

**N°2017/11**

**Objet : Dénomination et numérotation des voies - Programme 2017.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise en séance du 6 octobre 2016 (n°2016/68) concernant le projet de dénomination et numérotation des voies sur l'ensemble du territoire communal. Monsieur le Maire présente le projet correspondant estimé à 10.000 € HT, soit 12.000 € TTC.

*Monsieur le Maire indique que, pour l'instant, l'aide attendue du Département doit venir en déduction de l'enveloppe de subvention voirie 2017 (soit 10.000 € - 4.000 €, reste 6.000 € de subvention pour les travaux sur la voirie). Les services du Conseil Département ont indiqué que les projets dénomination et numérotation des voies, feront peut-être l'objet d'une aide spécifique (information connue fin mars 2017) : ainsi, l'enveloppe de subvention voirie 2017 (10.000 €) pourrait être exclusivement consacrée aux travaux sur voirie.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- confirme son accord sur le projet de dénomination et de numérotation des voies de la commune d'Albussac,
- approuve l'enveloppe de travaux estimée à **10.000 € HT**,
- donne son accord sur le plan de financement ci-après :
 

○ Subvention D.E.T.R.	10.000 € x 30% =	3.000,00 €
○ Subvention du Département	10.000 € x 40% =	4.000,00 €
○ Autofinancement ou emprunt		<u>5.000,00 €</u>
○ Total TTC :		12.000,00 €,
- sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze pour une aide la plus élevée possible,
- sollicite Monsieur le Préfet de la Corrèze pour une aide la plus élevée possible dans le cadre de la D.E.T.R.,
- décide de procéder à la dévolution du marché par le biais de la procédure adaptée avec publicité librement déterminée, charge le Maire d'effectuer la publication de cette opération, à négocier avec les entreprises et à choisir l'une d'elles,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

**o-O-o**

**Objet : Travaux voirie.**

M. le Maire présente aux conseillers municipaux plusieurs estimations concernant différents travaux de voirie qu'il serait urgent de réaliser.

Il précise que les travaux d'investissement sur voirie peuvent bénéficier d'une subvention départementale de 40 % avec une enveloppe maximale de 10.000 € pour l'année 2017 (soit 25.000 € HT de travaux). Il indique également que pour connaître le matériau le plus approprié pour la réfection de voirie – enrobé ou goudron – il est possible de faire intervenir un bureau d'étude qui vérifiera la qualité de la base de chaussée : cette intervention est estimée à 600 euros.

M. le Maire propose une tranche de travaux sur l'exercice 2017 qui comprend la réfection de voirie sur le village de Bros-Haut complétée par une partie des interventions présentées ci-avant et, d'envisager des travaux sur la voirie du village de Prézat au cours de l'exercice 2018. Il indique qu'il est conseillé la réfection des fossés et l'arasement des talus avant les travaux de voirie pour permettre une bonne évacuation des eaux de ruissellement.

**o-O-o**

**N°2017/12****Objet : Etude de valorisation des boues des lagunes d'assainissement du Bourg.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de réaliser une étude de valorisation des boues des lagunes d'assainissement collectif du Bourg, estimée à 10.000 € HT, soit 12.000 € TTC.

*Monsieur le Maire précise que la tranche ferme de cette étude correspond essentiellement aux mesures bathymétriques et aux analyses des boues, soit un montant estimé à 4.000 € HT ; la tranche conditionnelle est composée du travail sur le plan d'épandage à condition que les boues puissent être épandues sur les terrains agricoles. Il indique que les travaux de curage relèvent de la section de fonctionnement ; ainsi, se pose la question de la prise en compte de cette facture dans le prochain transfert de charges à la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne : lissage sur 3 ou 15 ans ? A la proposition de plusieurs conseillers de transférer dans 2 ans les lagunes du bourg en l'état, le Maire indique que la commission en charge des transferts devra tenir compte des « bons » et des « mauvais » élèves.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- décide la réalisation de l'étude de valorisation des boues des lagunes d'assainissement collectif du bourg,
- approuve l'estimation égale à **10.000 € HT**,
- donne son accord sur le plan de financement ci-après :
 

○ Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne	10.000 € x 50% =	5.000,00 €
○ Subvention du Département	10.000 € x 30% =	3.000,00 €
○ Autofinancement ou emprunt		<u>4.000,00 €</u>
○ Total TTC :		12.000,00 €,
- sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze pour une aide la plus élevée possible,
- sollicite Monsieur le Directeur Général de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour une aide la plus élevée possible,
- décide de procéder à la dévolution du marché par le biais de la procédure adaptée avec publicité librement déterminée, charge le Maire d'effectuer la publication de cette opération, à négocier avec les entreprises et à choisir l'une d'elles,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

**o-O-o**

**N°2017/13****Objet : Participation aux frais de scolarité d'élèves en classe ULIS à l'école primaire d'Argentat.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de la Mairie d'Argentat pour participation aux frais de scolarité de 2 élèves domiciliés à Albussac et scolarisés en classe ULIS à l'école primaire d'Argentat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- ✓ accepte la participation de la commune d'Albussac aux frais de scolarité des enfants cités ci-avant,
- ✓ accepte le montant de cette contribution, fixé à **1.013,90 euros pour l'année 2017**,
- ✓ charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

**o-O-o**

**N°2017/14**

**Objet : Résiliation de bail entre la Commune d'Albussac et l'EARL de Malbuisson – Bail entre la Commune d'Albussac et le GAEC de la Souvigne.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un bail à ferme a été établi entre la Commune d'Albussac et l'EARL de MALBUISSON le 28 novembre 2008, conformément à la délibération du conseil municipal en date du 16 octobre 2008. Madame ROUGE Nathalie souhaite résilier ce bail à la date du 31 décembre 2016. Il indique également que le GAEC de la SOUVIGNE souhaite prendre en location la parcelle n°215 (en partie) section ZW.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la résiliation du bail à ferme entre la Commune d'Albussac et l'EARL de MALBUISSON d'Albussac, concernant les parcelles n°155 (en partie) et n°215 (en partie) section ZW, à la date du 31 décembre 2016,
- accepte qu'un bail à ferme soit établi entre la commune d'Albussac et le GAEC de la SOUVIGNE pour l'exploitation de la parcelle n°215 (en partie) section ZW pour une superficie de 8.632 m<sup>2</sup>,
- confirme que la date de début de bail est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- fixe le montant de la location comme suit :  
 $53,04 \text{ €} \times 0,8632 = 45,78 \text{ €}$
- précise que la révision s'effectuera chaque année au moment de la publication de l'indice de fermage (la première révision s'effectuera au dernier trimestre 2017),
- charge le Maire d'établir le bail à ferme énoncé ci-dessus et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération.

**o-O-o**

**Objet : Présentation de différents devis liés à l'informatique.**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux plusieurs devis concernant le matériel informatique du secrétariat de mairie :

- pour la sauvegarde informatique, 2 solutions sont envisageables (sauvegarde externalisée ou disque dur sur site). Une discussion s'engage sur les différents modes de sauvegarde ; le Maire précise que d'autres devis sont attendus.
- pour les logiciels « état civil » et « cimetière », le devis par le prestataire informatique CERIG de la nouvelle version de ces 2 modules est égal à 725 € HT, soit 870 € TTC (récupération des données et ½ journée de formation) ; ce projet sera abordé au moment de l'élaboration du budget 2017.
- pour le remplacement du poste informatique de la comptabilité dont le contrat de location se termine en mars : le devis s'élève à 191,04 € TTC/trimestre (contre 165,60 € TTC/trimestre à ce jour) ; les conseillers chargent le Maire de négocier ce tarif.

**o-O-o**

**Objet : Présentation de différents devis (acquisition matériel & travaux).**

- Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux des devis pour divers matériels :
  - désherbeur thermique : le Maire précise qu'il a contacté les services de la FREDON Limousin qui avaient effectué un diagnostic des espaces communaux en 2012 dans le cadre de la charte « objectif : zéro pesticide dans nos villes et villages » ; ces derniers proposent de refaire un état des lieux et indiquent que ce nouveau diagnostic permettra de déposer une demande d'attribution de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. La

FREDON propose également son aide pour effectuer de la communication sur cette action auprès de la population. Monsieur Luc Gardarin demande si un partenariat n'est pas déjà établi entre la FREDON Limousin et la communauté de communes.

- tailleuse-élagueuse : le Maire indique que celle de la commune a disparu (vol ou perte ?) ; plusieurs devis ont été établis, entre 200 et 400 €.
- transpalette manuel : pour que les agents communaux puissent déplacer les palettes de livraison sans faire appel à des engins de levage ; devis établi d'un montant de 315 € HT.
- panneau « parking » pour signaler les emplacements de stationnement de la salle polyvalente (estimé à 97 € HT).
- étrier de protection à placer devant la bouche incendie située près de l'Agence Postale (estimé entre 67 et 132 € HT selon modèle).
- modification de l'alarme située dans les sanitaires de la salle polyvalente ; lors de la 1<sup>ère</sup> visite en 2013, la commission avait donné un avis favorable, mais lors de la visite 2016, une modification est exigée (devis égal à 370 € HT). De plus, une cloison et des serrures doivent être installées dans le local technique qui est contre la scène.
- portail à installer au petit jardin public de la place (devis égal à 1.650 € HT).
- garde-corps et portail à refaire sur l'escalier donnant dans le terrain du logement du rez de chaussée de l'ancien presbytère et qui dessert le local au-dessus du garage (devis égal à 2.147 € HT) ; plusieurs conseillers trouvent le devis trop élevé en comparaison de l'utilisation effective : une autre solution serait peut-être de condamner cet accès ?
- installation électrique à la « maison des Levades », local occupé par la société de chasse d'Albussac (dépense estimée à 4.700 € HT) : M. Luc Gardarin demande si un membre de l'association est électricien et peut faire les travaux aux normes à moindre coût ; le Maire précise qu'il préfère que les travaux électriques soient effectués dans les règles avec toutes les garanties ; Michel Farges précise qu'il faut essayer d'être équitable envers toutes les associations en fonction de leur importance (exemple, travaux réalisés aux vestiaires et au stade...). A la question de plusieurs conseillers, M. le Maire confirme que plusieurs devis seront demandés. Il indique également que les autres travaux (installation de la chambre froide, carrelage pour salle de découpe...) seront réalisés bénévolement par les chasseurs.
- protection des vestiaires au stade : M. le Maire informe qu'un début d'effraction a encore été constaté. Il faut trouver une solution avant que l'assurance de la commune ne « tire la sonnette d'alarme ». Il précise que l'association de foot est prête à participer financièrement.
- panneaux indicateurs : les commerçants du bourg demandent que des panneaux soient installés aux carrefours du Moulin de Prézat et des Rochettes pour indiquer les commerces du bourg ; au Moulin de Prézat, il faudra indiquer les 2 hôtels-restaurants des 4 Routes. Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe.

**o-O-o**

**Objet : Subventions 2017**  
**aux associations.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la liste des subventions versées en 2016 aux diverses associations. Suite au souhait de supprimer les attributions de subvention aux associations non communales, il indique qu'il faut peut-être tenir compte d'albussacois qui bénéficient de conseils et d'appuis de certaines associations départementales ou autre. Il demande que cette liste soit étudiée pour la prochaine séance du Conseil.

**o-O-o**

**Objet : Questions diverses.**

M. le Maire donne lecture du courrier de M. l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale de la Corrèze, en date du 8 décembre 2017, concernant la situation de l'école primaire qu'il estime fragile. Depuis la réception de ce courrier, la carte scolaire pour la rentrée 2017 a été publiée : pas de mauvaises nouvelles pour la prochaine rentrée de septembre. Toutefois, M. le Maire indique qu'il faut rester vigilant pour les années à venir et qu'il faut tenter de convaincre les parents qui scolarisent leurs enfants dans les écoles primaires des communes voisines, de les scolariser dans leur commune de résidence, à Albussac.

M. Michel Farges indique que le passage d'une course enduro moto – ISDE FRANCE 2017 – s'effectuera sur le territoire communal entre le 28 août et le 2 septembre : au niveau de Chabrier-Chantarel et, peut-être, au niveau Roche de Vic-le Sirieix. Le passage sur la commune est intitulé parcours de liaison ce qui peut limiter les dégâts sur la voirie : malgré tout, il sera nécessaire de faire un état des lieux (avec prise de photos) pour une remise en état après passage.

M. le Maire indique que Mme Girin des services du Conseil Départemental a pris contact avec la mairie pour l'organisation d'une journée (en juillet ou août) dans le cadre des « Balades en Corrèze » : la commune offre le café du matin avant le départ sur le circuit des Murels. Après discussion, les conseillers proposent aux commerçants du bourg de réaliser le repas de midi (réglé par les participants) ; si ces derniers ne sont pas intéressés, proposer la réalisation du repas à une ou à plusieurs associations.

M. le Maire propose que le Comité consultatif des biens de section se réunisse le 7 mars à 20 heures pour étudier plusieurs demandes concernant des biens sectionnaux aux villages de la Commanderie et des Quatre Routes.

M. le Maire propose une réunion de la commission communale eau et assainissement le jeudi 9 mars à 9 h.30 pour débiter l'inventaire du réseau d'eau nécessaire au lancement du diagnostic.

M. le Maire informe les conseillers municipaux sur les points suivants :

- le dossier de l'agent communal en arrêt maladie ordinaire doit être étudié lors du prochain comité médical du 14 mars au Centre de Gestion de la Corrèze.
- fixer une date de réunion de la commission des bâtiments communaux pour préciser et définir les travaux d'accessibilité des ERP (tranche 2017) et autres travaux divers.
- réunion en date du 13 février 2017, de présentation en vue de l'adhésion ou non de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne à l'EPF (Etablissement Public Foncier) Poitou-Charentes, opérateur foncier pour les projets des collectivités.
- le syndicat mixte vallée de la Dordogne devient le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.
- projet départemental 100% fibre : la commune d'Albussac sera concernée en 2018 (pour 1 ligne) et en 2019 (pour les 459 lignes restantes). M. Luc Gardarin donne lecture de la pétition qu'il a rédigée et souhaite que les conseillers municipaux la signent. M. Michel Farges précise que les dates mentionnées sur cette pétition ne sont pas exactes.
- l'entreprise MCR Assimon TP doit intervenir pour refaire le revêtement de certaines traversées ou tranchées.
- dans le cadre du programme de signalisation, une modification au niveau des villages de la Salesse et Lavergne ; un courrier sera transmis aux habitants (une discussion s'engage sur la signalisation de Forgès et des cascades de Murels au niveau du Mazernier, et sur la signalisation plus visible du point de départ du circuit au bourg d'Albussac).

M. Jean-Michel Faure demande l'élagage sur le chemin entre le stade municipal et la route de Prézat.

M. Michel Farges indique qu'une invitation a été adressée à la mairie pour le repas du rugby-club de Miel du dimanche 26 février.

**o-O-o**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure 05.

**o-O-o**

Le Maire :

Le Secrétaire :

Les Conseillers :